

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/NPL/10

21 mai 2002

(02-2787)

---

**Groupe de travail de  
l'accession du Royaume du Népal**

Original: anglais

## **GROUPE DE TRAVAIL DE L'ACCESSION DU ROYAUME DU NÉPAL**

### Plan d'action législatif

Le gouvernement du Royaume du Népal a fait parvenir au Secrétariat le Plan d'action législatif ci-après, en lui demandant de le distribuer aux membres du Groupe de travail.

---

Plan d'action législatif

*(État actuel du processus législatif du Népal en vue de sa mise en conformité avec les règles de l'OMC)*

N°	Accord de l'OMC	Loi	État du projet	Date d'approbation prévue (Parlement)
1.	Accord de Marrakech instituant l'OMC en 1994	Instrument de ratification de l'Accord sur l'OMC	Le Conseil des ministres envisagera de soumettre l'instrument au Parlement pour ratification de l'Accord sur l'OMC et accession à cet accord dès que l'OMC approuvera l'accession du Népal.	
2.	Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires	Loi de 1972 sur la protection des végétaux, Règlement de 1975 sur la protection des végétaux	La loi et le règlement sont en cours d'examen et les domaines visés par des amendements sont en cours d'identification par le Groupe d'étude. Les amendements nécessaires seront rédigés par le Ministère de l'agriculture et des coopératives sous réserve d'une assistance technique. La présentation du projet au Conseil des ministres est attendue dans les trois mois suivant sa mise au point définitive. Les projets d'amendement de la loi seront soumis au Parlement par le Conseil des ministres dans les six mois.	Septembre 2003*
		Instrument de la Convention internationale sur la protection des végétaux (CIPV)	Adopté par le Conseil des ministres; en attente de ratification par le Parlement.	Août 2003
		Loi sur les semences de 1988 (premier amendement)	Un projet de loi portant amendement a été soumis au Parlement en septembre 2001.	Août 2003
3.	Accord sur les obstacles techniques au commerce	Loi népalaise de 1980 sur les normes (marque de certification); Loi de 1968 sur les poids et mesures.	Un examen des lois a eu lieu. Le Bureau des normes et des mesures du Népal élaborera les amendements nécessaires sous réserve d'une assistance technique. Le Ministère de l'industrie, du commerce et des approvisionnements devrait achever la mise au point du projet et le soumettre au Conseil des ministres dans les six mois suivant sa date de réception, sous réserve d'une assistance technique pour le développement de l'infrastructure. Le Conseil des ministres devrait soumettre la proposition d'amendement au Parlement dans les six mois.	Septembre 2003*
		Règlements népalais de 1982 sur les normes (marque de certification); Règles de 1960 sur les normes des poids et mesures.	Le Ministère de l'industrie, du commerce et des approvisionnements examinera les amendements à ces règlements et règles, amendements qui pourraient être soumis au Conseil des ministres après approbation de l'amendement aux lois ci-dessus par le Parlement.	Octobre 2004

\* Note: Ces dates d'approbation prévues sont sous réserve d'une assistance technique.

N°	Accord de l'OMC	Loi	État du projet	Date d'approbation prévue (Parlement)
4.	Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994 (antidumping)	Loi sur les mesures antidumping	Le Ministère de l'industrie, du commerce et des approvisionnements élaborera un projet sous réserve d'une assistance technique. Le Conseil des ministres devrait soumettre ce projet de loi au Parlement dans les six mois suivant son achèvement.	Septembre 2003
5.	Accord sur la mise en œuvre de l'article VII du GATT de 1994 (évaluation en douane)	Loi douanière de 1962; Réglementation douanière de 1969.	Des projets d'amendements sont actuellement examinés par le Département des douanes. Le Ministère des finances parachèvera le projet d'ici à septembre 2002 et le soumettra au Conseil des ministres en décembre 2002 sous réserve d'une assistance technique pour le développement des institutions et des ressources humaines. Les projets d'amendement à la loi devraient être présentés au Parlement dans les six mois.	Février 2004*
6.	Accord sur les règles d'origine	Loi douanière de 1962; Réglementation douanière de 1969.	Des projets d'amendements sont actuellement examinés par le Département des douanes. Le Ministère des finances parachèvera le projet d'ici à septembre 2002 et le soumettra au Conseil des ministres en décembre 2002 sous réserve d'une assistance technique pour le développement des institutions et des ressources humaines. Les projets d'amendement à la loi devraient être présentés au Parlement dans les six mois.	Février 2004
7.	Accord sur les procédures en matière de licences d'importation	Loi de 1957 sur le contrôle des exportations et des importations; Réglementation des exportations et des importations de 1978.	Le Département du commerce examine actuellement des projets d'amendement à la loi et à la réglementation. Le Ministère de l'industrie, du commerce et des approvisionnements devrait en achever la mise au point d'ici à décembre 2002 sous réserve d'une assistance technique, et ces projets devraient être soumis au Conseil des ministres dans les trois mois. Ils devraient être présentés au Parlement dans les six mois suivant leur mise au point définitive par le ministère.	Février 2004
8.	Accord général sur le commerce des services (AGCS)	Loi sur les experts comptables népalais (première modification)  Loi sur le fonctionnement des établissements de santé  Loi de 1992 sur l'investissement étranger et le transfert de technologie; Politique de 1992 sur l'investissement étranger et sur le guichet unique; Politique industrielle de 1992.	Soumise au Parlement en septembre 2001.  Ce nouveau projet de loi est actuellement examiné par le Parlement.  Le gouvernement du Royaume du Népal examine actuellement cette loi et ces politiques.	Août 2002  Septembre 2003  Septembre 2003

\* Note: Ces dates d'approbation prévues sont sous réserve d'une assistance technique.

N°	Accord de l'OMC	Loi	État du projet	Date d'approbation prévue (Parlement)
		<p>Loi de 1992 sur le Barreau du Népal; Loi de 1992 sur les entreprises industrielles; Loi de 1991 sur le travail; Loi de 1992 sur l'assurance; Loi de 1997 sur les sociétés (modification); Loi de 1982 sur les valeurs immobilières.</p> <p>Loi sur la banque et les sociétés financières</p>	<p>Les amendements à ces lois sont actuellement examinés par le Ministère ou le Département concerné et ils devraient être soumis au Conseil des ministres d'ici à fin décembre 2003 et au Parlement en juin 2004.</p> <p>Ce nouveau projet de loi est en cours d'élaboration par la Banque centrale du Népal et devrait être soumis au Ministère des finances d'ici à fin août 2002. Il devrait être présenté au Conseil des ministres d'ici à fin décembre 2002 et au Parlement d'ici à mars 2003.</p>	<p>Octobre 2004</p> <p>Octobre 2003</p>
9.	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)	<p>Loi sur la propriété industrielle (protection)</p> <p>Loi de 1965 sur le droit d'auteur</p> <p>Instrument de ratification de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (1971)</p> <p>Loi sur les ressources végétales</p> <p>Loi sur l'accès aux ressources génétiques</p>	<p>Le Département de l'industrie élaborera le nouveau projet de loi sous réserve d'une assistance technique. Ce projet devrait avoir été mis au point par le Ministère de l'industrie, du commerce et des approvisionnements d'ici à décembre 2003. Il devrait être soumis au Conseil des ministres en juin 2004, sous réserve d'une assistance technique pour le développement des institutions et des ressources humaines, et au Parlement en septembre 2004.</p> <p>Le Parlement examine actuellement un projet de loi modificative.</p> <p>Le gouvernement envisage d'y être partie d'ici à la fin de 2002, et ce projet devrait être soumis au Parlement en février 2003.</p> <p>Un projet de loi a été soumis au Parlement en 2001.</p> <p>Le Ministère des forêts et de la conservation des sols a presque terminé le projet définitif de cette nouvelle loi, qui devrait être soumis au Conseil des ministres d'ici à juillet 2002 et au Parlement en septembre 2002.</p>	<p>Février 2005*</p> <p>Mars 2003</p> <p>Août 2003</p> <p>Mars 2003</p> <p>Février 2003</p>

\* Note: Ces dates d'approbation prévues sont sous réserve d'une assistance technique.

N°	Accord de l'OMC	Loi	État du projet	Date d'approbation prévue (Parlement)
10.	Général	<p>Loi sur la réglementation des changes (deuxième modification)</p> <p>Loi sur l'insolvabilité et la faillite; Loi sur l'impôt sur le revenu; Loi de 1997 sur l'environnement; Loi de 1978 sur les produits pharmaceutiques.</p> <p>Loi sur la concurrence</p> <p>Loi sur Internet</p> <p>Instruments de ratifications Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980).</p>	<p>Le texte de l'amendement est en cours d'examen au Parlement</p> <p>Des amendements aux lois et l'adoption de nouvelles lois sont en cours d'examen par les ministères concernés et par le Ministère de la législation et de la justice; ils devraient être soumis au Conseil des ministres en décembre 2004 et au Parlement en juillet 2005.</p> <p>Des échanges et des discussions sont engagés concernant le premier projet.</p> <p>En cours d'examen par le gouvernement népalais.</p> <p>Le gouvernement envisage d'adopter cette convention et d'en faire la proposition au Parlement d'ici à septembre 2003.</p>	<p>Octobre 2002</p> <p>Septembre 2005</p> <p>Septembre 2005</p> <p>Septembre 2005</p> <p>Juillet 2004</p>